



## Séminaire de rentrée 2019-2020

2019

JF20190709

**A. Modifications aux lois du jeu**

**B. Modifications réglementaires**

**C. Divers**

## **A. MODIFICATIONS AUX LOIS DU JEU :**

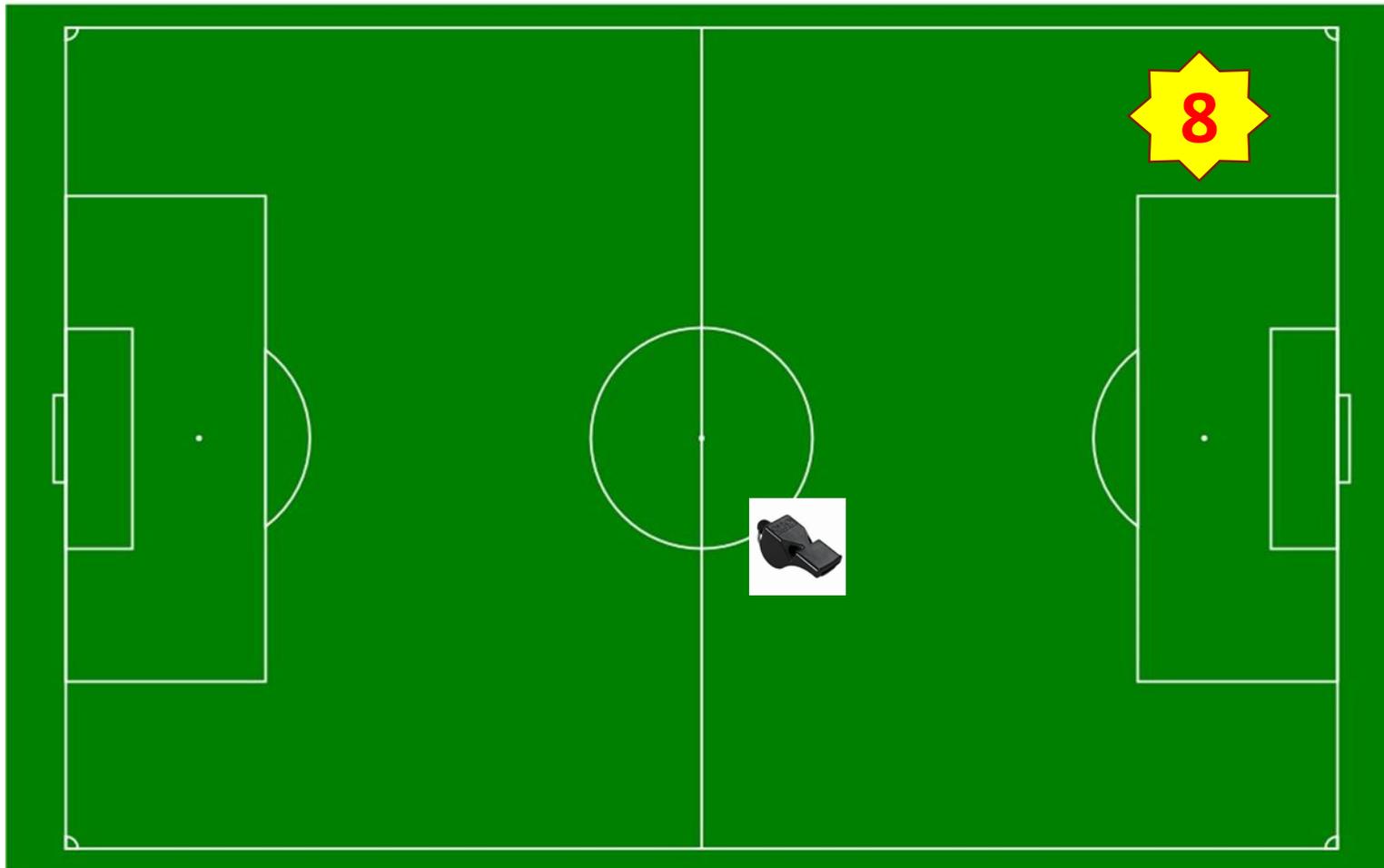
- **Assemblée générale I.F.A.B. du 2 mars 2019**
- **Buts :**
  - **Poursuite de la stratégie « play fair! »**
  - **Améliorer les comportements et le respect sur le terrain,**
  - **Augmenter le temps de jeu effectif,**
  - **Rendre le football plus équitable et attractif,**
  - **Reformulation plus précise de certains termes**

## LOI 3 :

### REMPACEMENTS DE JOUEURS

Après avoir obtenu l'autorisation de l'arbitre, un joueur amené à être remplacé devra quitter le terrain par le point des limites du terrain le plus proche de l'endroit où il se trouve, à moins que l'arbitre ne l'autorise à sortir rapidement ou immédiatement au niveau de la ligne médiane.

Il devra regagner immédiatement la Z.T. ou le vestiaire.



Lorsque le joueur amené à être remplacé a quitté le terrain, l'arbitre autorisera le remplaçant à pénétrer sur le terrain.

## LOI 4 :

## EQUIPEMENT DES JOUEURS

La couleur du maillot de corps doit être :

- d'une seule couleur qui doit être la même que la couleur principale de la manche des maillots,

ou

- d'un motif ou de couleurs reprenant à l'identique celui/celles des manches du maillot.



## LOI 5 :

### UTILISATION DES CARTES JAUNE ET ROUGE

L'arbitre a autorité pour infliger un carton jaune/rouge à l'encontre des officiels d'équipe qui n'ont pas un comportement responsable.

(Sera analysé avec loi 12).

## LOI 5 :

### JOUEUR BLESSE

Un joueur blessé recevant des soins sur le terrain peut y rester lorsqu'un penalty a été accordé à son équipe et qu'il en est le tireur désigné.

## LOI 7 :

## DUREE DU MATCH

L'arbitre peut aussi prolonger le temps de jeu pour compenser les arrêts de jeu occasionnés par :

- ...
- les arrêts de jeu de nature médicale autorisés par le règlement de la compétition et les « pauses de rafraîchissement » (90 secondes à 3 minutes).

## LOI 8 :



## COUP D'ENVOI

**L'équipe qui remporte le toss (pile ou face) au début du match peut choisir soit :**

- **le but en direction duquel elle attaquera en 1<sup>ère</sup> M.T.,**
- **d'effectuer la mise en jeu du match.**

## **LOI 8 :**

### **REPRISE DU JEU PAR BALLE A TERRE**

**La balle à terre ne sera plus disputée.**

**Le ballon sera dorénavant rendu à un seul joueur.**

**Tous les autres doivent se tenir à au moins 4 mètres.**

**Le jeu se poursuivra alors normalement sans que la balle ne soit rendue à l'adversaire.**



## LOI 8 :

### REPRISE DU JEU PAR BALLE A TERRE

La balle à terre est donnée au gardien de but de l'équipe en défense dans sa S.R. si, au moment où le jeu a été arrêté :

- le ballon se trouvait dans sa surface de réparation,
- ou
- la dernière touche de balle a eu lieu dans la S.R.

## LOI 8 :

### REPRISE DU JEU PAR BALLE A TERRE

Dans tous les autres cas, l'arbitre donne la balle à terre à un joueur de l'équipe qui a touché le ballon pour la dernière fois, et à l'endroit où le ballon a, pour la dernière fois, été touché par un joueur, un agent extérieur ou un arbitre.

## LOI 9 :

## BALLON HORS DU JEU

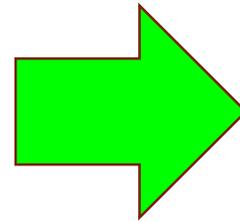
**Le ballon est hors du jeu quand :**

- [...]
  - **il touche un arbitre, reste sur le terrain et :**
    - **une équipe peut entamer une attaque prometteuse,**
    - **entre directement dans le but**
    - **est récupéré par l'équipe adverse.**
- ➔ **le jeu doit reprendre par Bât.**

**Le ballon est en jeu dans toutes les autres situations où il touche un arbitre.**

**LOI 10 :**

**DETERMINER LE RESULTAT D'UN MATCH**



**ISSUE D'UN MATCH**

## REFORMULATION - FAUTES DE MAIN

### LIGNE DIRECTRICE GENERALE :

Dorénavant, un but NE peut PLUS être marqué de la main.

➔ adaptations des lois 10 et 12



**LOI 10 :**

**ISSUE D'UN MATCH**

Si le gardien de but envoie le ballon directement de la main dans le but de l'équipe adverse, un coup de pied de but est accordé à cette dernière.

## LOIS 12 :

## TOUCHER LE BALLON DE LA MAIN

**Les mains « volontaires » sont toujours passibles de sanctions.**

**Une plus grande clarté quant à la décision de siffler – ou non – une faute lorsque le ballon touche « accidentellement » le bras ou la main d'un joueur est dorénavant apportée.**

## LOIS 12 :

## TOUCHER LE BALLON DE LA MAIN

### Principes suivis pour la reformulation :

- **L'esprit du jeu ne permet pas qu'un but soit marqué de la main, même par accident ;**
- **L'esprit du jeu implique qu'un joueur soit pénalisé pour une main si son équipe récupère le ballon et peut ensuite en tirer un avantage certain (but ou occasion de but) ;**

- **il est naturel qu'un joueur mette son bras entre son corps et le sol pour amortir sa chute ;**
- **avoir le bras au-dessus du niveau de l'épaule est rarement une position « naturelle » et le joueur court ainsi un risque, y compris lors d'un tacle glissé ;**
- **si le ballon a rebondi depuis une autre partie de son corps ou de celui d'un coéquipier ou adversaire se trouvant à proximité, le contact avec le ballon est souvent impossible à éviter.**

## **NOUVELLE REFORMULATION - Fautes de main ou du bras :**

**Un joueur sera pénalisé lorsque le ballon touche son bras ou sa main si :**

- **son bras/sa main est au-dessus du niveau de l'épaule dans la mesure où il « prend un risque » en plaçant son bras/sa main dans une position habituellement qualifiée de « pas naturelle » ;**

- **il a augmenté la surface de son corps en écartant son bras/sa main du corps et ainsi injustement fait obstacle au ballon de manière plus importante ;**

- **il marque un but directement du bras/de la main (même de manière accidentelle) ;**
- **il gagne la possession ou le contrôle du ballon du bras/de la main (même de manière accidentelle) puis marque un but ou provoque une occasion de but.**

**À l'inverse, un joueur ne sera normalement pas pénalisé lorsque le ballon touche son bras ou sa main si :**

- **le ballon a rebondi depuis une autre partie de son corps ou de celui d'un coéquipier ou d'un adversaire se trouvant à proximité, le contact avec le ballon étant presque impossible à éviter ;**
- **il tombe et son bras/sa main lui sert à amortir le contact avec le sol.**

Faute si ballon en contact avec ce bras  
qui augmente la surface du corps



PAS FAUTE: bras d'appui naturel

## LOI 12 :

## FAUTES DU GARDIEN DE BUT

**Hors de sa surface de réparation, le gardien de but est soumis aux mêmes restrictions que les autres joueurs concernant le contact entre le ballon et le bras ou la main.**

## LOI 12 :

## FAUTES ET INCORRECTIONS

Si le gardien de but touche le ballon de la main ou du bras en infraction aux Lois du Jeu dans sa propre surface de réparation, un coup franc indirect est accordé mais aucune sanction disciplinaire n'est infligée.

## LOI 12 :

## FAUTES ET INCORRECTIONS

Si le gardien de but essaye de dégager le ballon après une touche ou une passe en retrait volontaire d'un coéquipier mais manque son dégagement, il peut se saisir du ballon avec les mains.

**LOI 12 :**

**INFRACTIONS SUR PARTENAIRES – OFFICIEL DE  
SA PROPRE EQUIPE**

- Faute commise sur le terrain → C.F.D.
- Hors du terrain → C.F.I.

**LOI 12 :**

**INFRACTIONS VERBALES**

Toutes les infractions verbales sont sanctionnées d'un coup franc indirect.

**LOI 12 :**

**APPROCHE DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES**

**FAUTE AVEC CONTACT**

**MEGARDE**



**IMPRUDENTE**

**IMPRUDENCE**



**INCONSIDEREE**

**VIOLENCE**



**VIOLENTE**

**IMPRUDENTE :**

**Attitude « imprudente » lorsqu'un joueur dispute le ballon sans attention, ni égard, ni précaution.**

**Aucune sanction disciplinaire n'est nécessaire.**

## INCONSIDEREE:

**Attitude « inconsiderée » lorsqu'un joueur agit sans tenir compte du caractère dangereux ou des conséquences de son acte pour son adversaire.**



## VIOLENTE :

**Attitude « violente » lorsqu'un joueur fait un usage excessif de la force au risque de mettre en danger l'intégrité physique de son adversaire.**



## LOI 12 :

## CELEBRATION D'UN BUT

**Un joueur doit être averti même si le but est annulé.**

## LOI 12 :

## OFFICIELS DES EQUIPES

**Dorénavant les officiels d'équipes peuvent se voir exhiber une carte jaune ou une carte rouge.**

**En cas d'infraction et que la personne fautive ne peut pas être identifiée, c'est l'entraîneur principal qui recevra la sanction.**



**L'arbitre peut dorénavant montrer C.R./C.J. :**

- **délégué au terrain,**
- **délégué visiteur**
- **commissaire,**
- **entraîneur,**
- **kiné, ...**



**Si pas d'identification possible, le T1 sera sanctionné.**

## GRADATION SANCTION - OFFICIELS

**Trois types de sanctions prévues :**

- **Mise en garde**
- **Avertissement**
- **Exclusion**

## **MISES EN GARDE**

- **pénétrer sur le terrain de manière respectueuse, sans chercher la confrontation ;**
- **ne pas coopérer avec les arbitres, par exemple en ignorant les instructions d'un arbitre assistant ou du quatrième officiel ;**
- **exprimer un léger désaccord (par la parole ou par des gestes) envers une décision ;**
- **quitter plusieurs fois la surface technique (sans commettre d'autre infraction).**

## **AVERTISSEMENT**

- ne pas respecter – clairement et avec persistance – les limites de la S.T.;
- retarder la reprise du jeu de son équipe ;
- pénétrer volontairement dans la S.T. de l'équipe adverse (sans chercher la confrontation) ;
- manifester sa désapprobation par la parole ou par des gestes, notamment :
  - jeter/donner des coups de pied dans bouteilles ou autres objets ;
  - faire des gestes montrant clairement un manque de respect envers le corps arbitral (par exemple applaudissement sarcastique) ;

## **AVERTISSEMENT**

- **demander excessivement ou avec persistance d'infliger des cartons à l'adversaire ;**
- **effectuer des gestes ou se comporter de manière provocatrice ou offensante ;**
- **adopter avec persistance un comportement répréhensible (mises en garde répétées) ;**
- **se comporter d'une manière irrespectueuse envers le jeu.**

## **EXCLUSION**

- retarder la reprise du jeu de l'équipe adverse (par exemple en gardant le ballon ou en le dégageant, ou en faisant obstacle à un joueur) ;
- quitter délibérément la surface technique pour :
  - signifier sa désapprobation ou se plaindre auprès d'un arbitre ;
  - agir de manière provocatrice ou offensante ;
- pénétrer dans la surface technique de l'équipe adverse de manière agressive ou en cherchant la confrontation ;
- jeter ou botter délibérément un objet sur le terrain ;

## **EXCLUSION**

- **pénétrer sur le terrain pour :**
  - **chercher la confrontation avec un arbitre (y compris à la mi-temps ou à l'issue du match) ;**
  - **interférer avec le jeu, un adversaire ou un arbitre ;**
- **se comporter de manière agressive ou physique (incluant crachat et morsure) envers tout joueur, remplaçant, joueur remplacé ou officiel des deux équipes, ou tout arbitre, supporter ou autre personne (ramasseur de balle, stadier, officiel de la compétition, etc.) ;**

## **EXCLUSION**

- recevoir un second avertissement au cours du même match ;
- tenir des propos ou faire des gestes blessants, injurieux et/ou grossiers ;
- utiliser de manière illicite des équipements électroniques ou de communication et/ou se comporter de manière inappropriée du fait de l'utilisation d'équipements électroniques ou de communication ;
- adopter un comportement violent.

## LOI 12 :

## FAUTES ET INCORRECTIONS

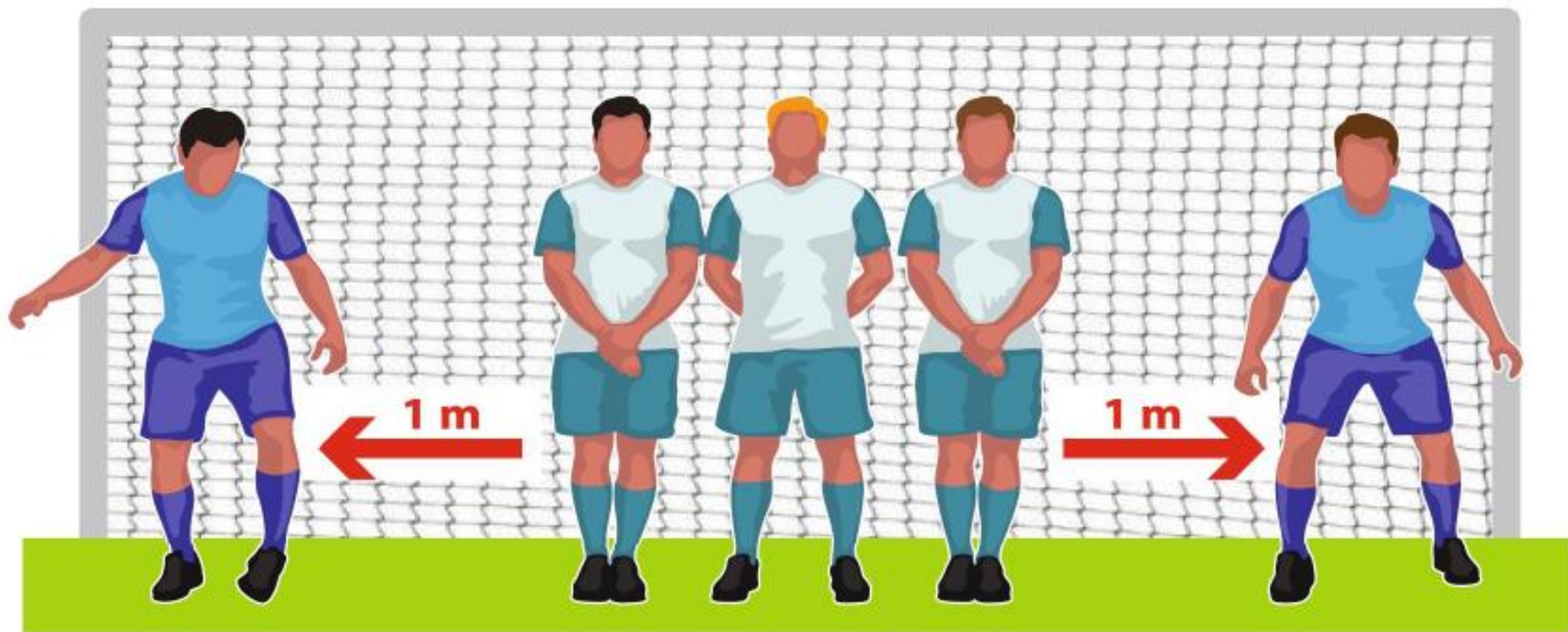
**Si une faute passible d'un carton jaune ou rouge est commise mais que l'équipe bénéficiaire du coup franc effectue celui-ci rapidement et se crée une occasion de but, l'arbitre peut laisser le jeu se poursuivre et infliger le carton jaune ou rouge à la prochaine interruption.**

## LOI 13 :

### MISE A DISTANCE DES JOUEURS

Si l'équipe qui défend forme un mur de trois joueurs ou plus, les joueurs de l'équipe qui attaque doivent se tenir à au moins 1 mètre de ce mur.

Un coup franc indirect étant accordé en cas de non-respect de cette distance.







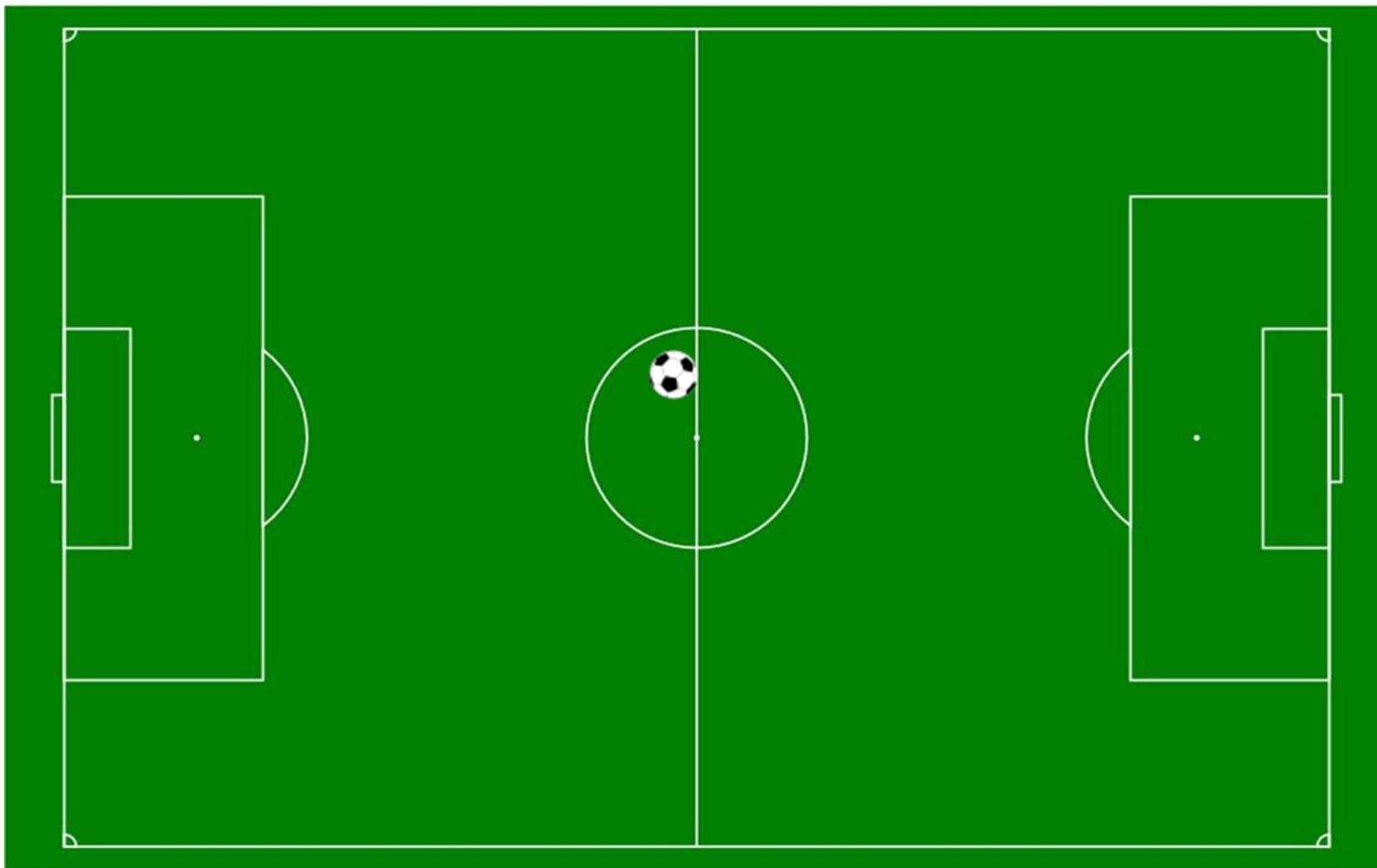
## LOI 13 :

### Signalisation du C.F.I.

**L'arbitre signale un coup franc indirect en levant le bras à la verticale.**

**Celui-ci peut être abaissé jusqu'à ce qu'un but ne puisse clairement pas être marqué directement.**

**Exemple :**



## LOI 14 :

## PENALTY

**Le gardien de but :**

- **ne peut pas toucher ni les poteaux ni la barre transversale ni les filets de but ;**
- **doit se tenir sur la ligne de but (et non pas devant ou derrière) mais peut n'avoir qu'un seul pied sur ladite ligne (ou au même niveau si le pied ne touche pas le sol) au moment du tir.**

71:02 CRO 1 - 1 ESP



EURO2016  
FRANCE

sk



## **LOIS 13 et 16 :**

### **MISE EN JEU DU BALLON SUR C.P.B. et C.F. DANS SA S.R.**

**Le ballon ne doit plus sortir de la surface de réparation pour être en jeu.**

## **REPLACEMENTS MATCHES AMICAUX :**

**Si accord des deux clubs avant début de rencontre, le système du remplacement volant est d'application dans tous les matchs amicaux et tournois des EQUIPES PREMIERES.**

**En cas de désaccord, application des règles « normales ».**

## **EQUIPEMENT DES JOUEURS - EQUIPES PREMIERES :**

Si la couleur de l'équipement (maillot, short, chaussettes) des deux équipes ne se différencie pas suffisamment, l'arbitre doit prescrire aux joueurs du club visité le port d'un maillot, d'un short et de chaussettes d'une autre couleur.

Pour les rencontres de divisions supérieures (M/F) c'est le club visiteur qui doit changer de couleur.

**Informations complémentaires et références :**

**<https://www.belgianfootball.be/fr>**

**Onglet : « arbitre »**

**Rubrique : « Lois du jeu »**

## **B. MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES :**

**Frais déplacements : 3 euros/bloc (minimum 2 blocs).**